Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/4206

20.8.2025

Avis du Comité économique et social européen

Réindustrialisation de l'Europe — opportunités pour les entreprises, les travailleurs et les citoyens dans le contexte de la crise du coût de la vie

(avis d'initiative)

(C/2025/4206)

Rapporteur: **Andrés BARCELÓ DELGADO (ES-I)**

Corapporteure: **Monika SITÁROVÁ (SK-cat. 2)**

Conseillers	Vega GIL OYAREGUI (pour le rapporteur du groupe I) Juan José LUIS DELGADO (pour la corapporteure de la catégorie 2)
Décision de l'assemblée plénière	5.12.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Commission consultative des mutations industrielles (CCMI)
Adoption en section	4.6.2025
Adoption en session plénière	18.6.2025
Session plénière n°	597
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	197/0/2

PRÉAMBULE

Le présent avis s'inscrit dans un ensemble plus étendu d'avis du CESE consacré à la crise du coût de la vie. Dans ces avis, le CESE examine les différentes facettes de ce défi pour l'action politique et présente un ensemble complet et étendu de recommandations aux responsables politiques européens et nationaux, aux organisations de la société civile et aux autres parties prenantes. Le paquet comprend sept «avis sectoriels» ([1]), dont chacun traite de questions relevant d'un domaine politique spécifique. En outre, un avis-cadre ([2]) présente les recommandations politiques générales visant à résoudre la crise du coût de la vie dans son ensemble et à renforcer la résilience face aux crises futures.

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le CESE se félicite de l'initiative de la Commission intitulée «boussole pour la compétitivité», qui vise à rendre l'économie de l'UE plus compétitive en vue de combler l'écart avec les États-Unis et l'Asie. Il convient, au moment de mettre au point cette boussole, de prévoir des indicateurs de performance clairs qui permettront aux institutions de l'UE et aux parties prenantes de suivre l'état d'avancement de chacune des tâches couvertes par cette initiative. Il s'impose également d'accroître les investissements privés et publics pour améliorer la compétitivité de l'Union.

([1]) Avis du CESE sur les thèmes suivants: Réindustrialisation de l'Europe — Opportunités pour les entreprises, les travailleurs et les citoyens dans le contexte de la crise du coût de la vie, Sortir des crises — Mesures en faveur d'une économie européenne résiliente, cohésive et inclusive (JO C, C/2025/3195, 2.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3195/oj) De la contribution des dysfonctionnements du marché unique à la hausse du coût de la vie (JO C, C/2025/3189, 2.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3189/oj), Supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles tout en garantissant la compétitivité de l'Europe, en atténuant la crise du coût de la vie et en favorisant une transition juste (JO C, C/2025/3191, 2.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3191/oj), Fragmentation des chaînes d'approvisionnement et incidence sur le coût de la vie (JO C, C/2025/4209, 17.8.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/4209/oj), Comment faire face à la perte de pouvoir d'achat et au risque de creusement des inégalités, d'exclusion et de marginalisation (JO C, C/2025/4208, 17.8.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/4208/oj), Hausses des prix dans les secteurs des transports, de l'énergie et du logement: le rôle de services publics de qualité dans la lutte contre le coût élevé de la vie (JO C, C/2025/3192, 2.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3192/oj).

([2]) ECO/660 — *Recommandations de la société civile organisée pour faire face à la crise du coût de la vie (en cours).*

1.2. Le programme de travail de la Commission pour 2025 inclut un plan d'action pour une énergie abordable. Le CESE souhaite que la Commission veille à ce que ce plan sécurise l'approvisionnement en électricité et garantisse un prix stable, compétitif et prévisible. Il devrait également couvrir les énergies à faible intensité de carbone, par la voie des sources renouvelables et des carburants renouvelables d'origine non biologique.

1.3. L'autonomie stratégique ouverte doit être au cœur du processus de réindustrialisation; elle doit permettre de garantir l'accès aux matières premières, de diversifier les sources d'approvisionnement et de rendre l'économie de l'UE plus résiliente. Afin d'encourager les entreprises à privilégier une localisation de proximité, au sein de l'UE, le CESE recommande d'adopter une politique industrielle reposant sur une approche axée sur les chaînes de valeur. Cette approche met l'accent sur le fait que les activités en amont et en aval revêtent une importance égale dans la transition. Cet objectif peut être atteint en augmentant le nombre de partenariats conclus avec des pays tiers et en rationalisant les procédures d'octroi de permis, tout en veillant au respect des normes sociales, environnementales et relatives au travail, afin de soutenir la croissance des industries extractives de l'Union.

1.4. Les législateurs de l'UE doivent mettre à profit le futur acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie pour garantir la viabilité des modèles économiques alternatifs et circulaires en proposant des procédures d'autorisation accélérées, un soutien financier et un appui stratégique aux entreprises qui font le choix de la transition. La proposition d'acte législatif sur l'économie circulaire devrait envoyer un message clair de soutien aux entreprises de ce secteur, en rassurant les investisseurs sur le fait que l'UE représente l'environnement idéal pour développer des solutions propres.

1.5. Le dialogue social, y compris la négociation collective, doit être intégré dans le processus de réindustrialisation afin de renforcer la dimension sociale du marché unique.

1.6. La réindustrialisation nécessite un programme d'innovation spécifique assorti d'objectifs précis qui incluent à la fois les industries existantes et les nouvelles évolutions et qui reposent sur le dialogue social. Ce programme nécessite des investissements publics, qui doivent s'accompagner de conditionnalités sociales telles que définies dans le pacte pour une industrie propre.

1.7. Le CESE suggère que l'UE encourage les programmes de partenariat public-privé visant à stimuler les investissements industriels, dont un volet spécifique serait consacré à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes dans le secteur manufacturier. De tels programmes devraient encourager la coopération entre institutions publiques et entreprises privées afin d'accélérer l'innovation et la commercialisation des nouvelles technologies.

1.8. Le CESE demande que la future proposition de la Commission sur l'union des compétences prévoie la reconnaissance et la validation directes des compétences des travailleurs dans l'ensemble de l'UE une fois celles-ci reconnues par les pouvoirs publics d'un État membre, de façon à réduire les charges administratives. La Commission est invitée à lancer à l'échelle de l'UE un programme visant à promouvoir auprès des jeunes générations un apprentissage dans l'industrie qui soit correctement rémunéré, au service d'une main-d'œuvre plus résiliente. Elle devrait également fournir des outils d'anticipation et de gestion du changement, en proposant un parcours pour une transition juste qui comprendrait notamment un perfectionnement et une reconversion professionnels de la main-d'œuvre dans le cadre du dialogue social.

1.9. Le système de marchés publics propres offre l'occasion de stimuler et de reconnaître les efforts déployés par les entreprises de l'UE en matière de durabilité de manière non discriminatoire.

1.10. En vue d'accroître la compétitivité de l'UE et de maintenir et développer la production industrielle en son sein, le CESE souhaite que les trains de mesures omnibus soient source de cohérence réglementaire et de sécurité juridique pour les entreprises et les travailleurs, rationalisent les procédures d'octroi de permis en les rendant plus claires, plus rapides et plus prévisibles, réduisent les flux de travail en matière de déclaration et évitent les déclarations redondantes. L'harmonisation des normes relatives aux technologies propres dans l'ensemble de l'Union peut également faciliter l'accès au marché et le respect des règles par les entreprises.

2. **Observations générales**

2.1. Si certains indicateurs macroéconomiques suggèrent que l'Union affiche des performances économiques acceptables, avec une inflation plus faible, un taux de chômage très bas et une énergie plus abordable que durant la crise énergétique de 2022, l'enquête Eurobaromètre menée par la Commission européenne à l'automne 2022 ([3]) a montré que l'**augmentation du coût de la vie** était la principale préoccupation de 93 % des citoyens de l'Union. Ce sentiment n'a pas disparu: le coût de la vie (pour 42 %) et la situation économique (pour 41 %) étaient les principales questions ayant guidé les choix des citoyens européens lors des dernières élections européennes de juin 2024 ([4]). En outre, dans la dernière enquête à grande échelle réalisée par Eurofound en 2024, le nombre de répondants ayant fait état de difficultés à boucler leur budget avait augmenté par rapport à l'année précédente, 30 % des répondants jugeant l'exercice difficile ou très difficile, contre 22 % en 2023 ([5]).

2.2. L'Europe est actuellement confrontée à un **double défi** consistant à faire face à la crise du coût de la vie tout en inversant les effets à long terme de la désindustrialisation. Ces deux problèmes sont étroitement liés, et ont des conséquences importantes sur les entreprises, les travailleurs et les citoyens de l'Union.

2.3. Les principaux moteurs de la **crise du coût de la vie** sont les suivants:

2.3.1. Alimentée par la reprise économique rapide après la crise de la COVID-19, l'**inflation** a augmenté en 2021, atteignant 2,9 %. La guerre en Ukraine et la crise énergétique ont porté le taux d'inflation à 9,2 % en 2022. Après un léger recul à 6,4 %, celle-ci est redescendue à un taux modéré de 2,6 % en 2024. Elle se ressent toutefois très fortement, car le prix des produits du panier moyen des ménages est en constante augmentation ([6]). Elle a considérablement érodé le pouvoir d'achat, exerçant une pression financière considérable sur les ménages à revenus moyens et faibles.

2.3.2. Bien que les **prix de gros de l'électricité et du gaz** aient considérablement baissé depuis la fin de l'année 2022, ils restent environ deux fois plus élevés que par le passé, et connaissent des fluctuations influencées par les mesures réglementaires, les conditions du marché et les tensions géopolitiques actuelles ([7]). La réforme récente du marché de l'électricité n'a pas eu le résultat escompté étant donné que l'ordre de préséance économique (le système de tarification marginale) empêche les consommateurs de tirer pleinement parti du déploiement des énergies renouvelables. Le rapport Draghi montre qu'il existe un écart important entre l'Union et les États-Unis en ce qui concerne les prix de l'électricité et du gaz ([8]). Les coûts de l'énergie restent une source de préoccupation majeure non seulement pour l'industrie, qui compte, avec les transports, parmi les plus grands consommateurs d'énergie, mais aussi pour les ménages les plus vulnérables.

2.3.3. L'incidence en matière d'**inégalités économiques** a été variée et multidimensionnelle, touchant les revenus, l'accès aux soins de santé et l'éducation. Les salaires réels en 2024 devraient encore être inférieurs de 1,1 % à leur niveau de 2019 dans l'UE. De nombreux ménages à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure ressentent toujours les effets négatifs de la période d'inflation élevée sur leur pouvoir d'achat. En particulier, la privation matérielle et sociale ainsi que les difficultés financières des travailleurs restent élevées par rapport aux niveaux antérieurs à 2022 ([9]). Certaines catégories sociales ont par ailleurs été plus touchées que d'autres. Les travailleurs peu qualifiés, les femmes et les jeunes ont le plus souffert. Les effets à long terme doivent encore être étudiés ([10]).

2.3.4. La crise du coût de la vie, l'augmentation des prix de l'énergie et l'incidence de la pandémie de COVID-19 ont exacerbé les problèmes d'**accessibilité du logement**. En outre, des facteurs structurels comme l'urbanisation, les changements démographiques et les investissements spéculatifs dans l'immobilier ont fait grimper les coûts dans ce secteur ([11]). Les coûts excessifs du logement touchent non seulement les ménages à faibles revenus, mais aussi ceux à revenus intermédiaires, ainsi que les jeunes. L'absence de logement abordable est probablement le principal défi qui se pose aux jeunes en ce qu'il les empêche de prendre leur indépendance. Si le marché du travail était plus favorable aux jeunes à la fin de l'année 2023 que les années précédentes, ceux-ci se heurtent toujours à de nombreux obstacles sur le chemin de leur indépendance, tels que l'augmentation du coût de la vie et l'incapacité de quitter le domicile parental ([12]).

([3]) Enquête Eurobaromètre de 2022.
([4]) Enquête Eurobaromètre de 2024.
([5]) Quality of life in the EU in 2024 — Results from the Living and Working in the EU e-survey (La qualité de vie dans l'UE en 2024 — Résultats de l'enquête en ligne «Vivre et travailler au sein de l'UE»), 2025, Eurofound (en anglais).
([6]) Eurostat.
([7]) Energy prices and costs in Europe (Prix et coûts de l'énergie en Europe), 2024, Commission européenne (en anglais).
([8]) Rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne (en anglais).
([9]) Labour market and wage developments in Europe — Annual report 2024 (Rapport annuel 2024 sur l'évolution du marché du travail et des rémunérations en Europe), DG Emploi, Commission européenne.
([10]) Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2021.
([11]) Service de recherche du Parlement européen (EPRS), 2024.
([12]) Eurofound, 2023.

2.4. **Désindustrialisation** de l'Europe

Ces dernières décennies, l'Europe a connu un processus de désindustrialisation qui est toujours en cours, caractérisé par un déclin continu de la contribution de l'industrie manufacturière à l'économie dans son ensemble. Au cours des dernières années, la part de l'industrie dans le PIB est passée de 21,0 % en 2005 à 18,5 % en 2022 ([13]). Depuis 2008, sur tout le continent, les emplois dans le secteur manufacturier ne cessent de diminuer à un rythme effréné, et ce phénomène touche non seulement les postes peu qualifiés, mais aussi les professionnels hautement qualifiés ([14]). Ce changement est dû à plusieurs facteurs:

2.4.1. la mondialisation: traditionnellement, les entreprises ont externalisé leurs chaînes d'approvisionnement et leurs capacités de production afin de réduire les coûts. La délocalisation de la production vers des régions où le coût de la main-d'œuvre est moins élevé a entraîné le déplacement de la production, et donc la fermeture d'usines et la perte d'emplois en Europe;

2.4.2. les retards en matière d'adaptation technologique et le sous-investissement dans l'innovation: les avancées dans les domaines de l'automatisation et de la numérisation ont réduit la demande d'emplois industriels traditionnels, créant une inadéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins des industries modernes;

2.4.3. la concentration des politiques sur les services: de nombreuses économies européennes ont accordé une priorité croissante aux secteurs axés sur les services, réduisant dans certains cas l'attention portée à l'industrie manufacturière traditionnelle. Ce changement a contribué au déclin des activités industrielles, soulignant la nécessité d'une approche stratégique plus équilibrée;

2.4.4. les politiques commerciales et industrielles de l'UE, les politiques environnementales et réglementaires, les changements démographiques, les pénuries de main-d'œuvre, le manque d'investissements adéquats et le déclin de la compétitivité, qui ont également joué un rôle important dans les processus de désindustrialisation.

2.4.5. La désindustrialisation a eu de profondes répercussions. Des régions industrielles autrefois florissantes ont connu une stagnation économique ainsi qu'une augmentation des taux de chômage et des disparités régionales. La perte de capacités industrielles a également accru la dépendance de l'Europe à l'égard des importations, exposant le continent à des vulnérabilités au niveau des chaînes d'approvisionnement mondiales et des marchés énergétiques, comme on a pu le constater lors de la récente pandémie de COVID-19.

2.5. **L'industrie est de nouveau à l'ordre du jour politique**

La réindustrialisation serait la meilleure option. Elle offre une voie stratégique pour:

2.5.1. accroître la résilience économique: l'augmentation du coût total de la propriété, la hausse des salaires, y compris dans les pays tiers, l'augmentation des frais de transport, le relèvement des droits à l'importation et des coûts y afférents, ainsi que les ruptures d'approvisionnement potentielles, amenuisent tous l'avantage qu'offrent habituellement les chaînes d'approvisionnement externalisées sur le plan des coûts. En augmentant la production locale et en réduisant la dépendance à l'égard de chaînes d'approvisionnement mondiales volatiles, l'Europe peut renforcer sa stabilité économique et son autonomie stratégique;

2.5.2. favoriser l'innovation: l'industrie est le principal moteur de l'innovation dans les domaines des produits, des processus et des services. Les nouveaux défis liés à la numérisation, à l'intelligence artificielle, à la robotique et à l'économie circulaire représentent une excellente opportunité pour l'Union. L'industrie 5.0 est en train de façonner et de définir le mouvement de réindustrialisation. L'objectif est de créer une base industrielle moderne, compétitive et durable;

2.5.3. promouvoir la durabilité: l'intégration de pratiques durables et des principes de l'économie circulaire dans les activités industrielles peut aider l'Union à atteindre ses objectifs climatiques ambitieux tout en réduisant sa dépendance aux matières premières et en créant de nouvelles opportunités commerciales;

2.5.4. offrir des emplois sûrs et de qualité, alliés à un dialogue social permanent: l'industrie est source d'emplois et assure l'intégration et la stabilité sociales.

2.5.5. Le rachat par des coopératives de travailleurs est une méthode qui a fait ses preuves dans certains pays et qui pourrait être reproduite dans d'autres États membres de l'Union. Correctement structurée, une telle démarche est susceptible de sauver des emplois et de préserver les sites de production.

([13]) National accounts and GDP (Comptes nationaux et PIB), Eurostat, 2024 (en anglais).
([14]) The changing structure of employment in the EU: Annual Review 2023 (La structure changeante de l'emploi au sein de l'UE: bilan annuel 2023), Eurofound, 2023 (en anglais).

2.6. **Contexte politique stratégique**

Une combinaison d'initiatives politiques conformes aux recommandations du rapport Draghi sur la compétitivité de l'UE et d'initiatives de la Commission européenne doit permettre à l'industrie de l'Union de rattraper son retard par rapport à ses principaux partenaires commerciaux, tels que les États-Unis et la Chine.

2.6.1. Le pacte pour une industrie propre propose une voie claire pour se concentrer sur la décarbonation et les technologies propres et encourager les investissements. La Commission contribuera à la création d'un cadre réglementaire propice à la croissance, qui soutiendra l'industrie dans ses efforts pour innover, se développer, fabriquer des produits et fournir des services, en collaborant avec toutes les parties prenantes pour faire en sorte que chaque chaîne de valeur bénéficie de solutions ciblées.

2.6.2. La «boussole pour la compétitivité», qui se fonde sur les recommandations énoncées dans le rapport de Mario Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, recense trois principaux domaines d'action: innovation, décarbonation et compétitivité, et sécurité et résilience, ainsi que cinq activités transversales: simplification, réduction des obstacles au marché unique, financement de la compétitivité, promotion des compétences et des emplois de qualité et, enfin, harmonisation et coordination des politiques au niveau européen et national. Elle permettra une réduction «sans précédent» des formalités administratives, particulièrement pour les PME européennes, et comprendra un outil de coordination de la compétitivité qui aidera les États membres à coopérer sur des projets d'intérêt stratégique commun.

3. **Observations particulières**

3.1. En s'attaquant aux causes profondes de la désindustrialisation et de la crise du coût de la vie, l'Europe a l'occasion de revitaliser son économie, de redonner à ses travailleurs des possibilités de se prendre en main et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Voici quelques aspects et occasions clés.

Pour les entreprises

3.1.1. La réindustrialisation offre l'occasion de tirer profit des technologies avancées, de promouvoir l'**innovation** et d'encourager la **compétitivité** au niveau mondial. Les entreprises européennes peuvent endosser un rôle de chef de file dans les transitions écologique et numérique.

3.1.2. L'amorçage d'une relance de la production manufacturière et la relocalisation de la production permettent aux entreprises d'atténuer les risques découlant des perturbations dans les **chaînes d'approvisionnement** mondiales et de stabiliser les coûts.

3.1.3. L'adoption de **pratiques durables** alignées sur les objectifs climatiques de l'Union permet d'accéder à de nouveaux marchés axés sur des produits et services respectueux de l'environnement.

Pour les travailleurs

3.1.4. Prêter une attention renouvelée à l'industrie peut garantir des **emplois stables et bien rémunérés** dans différents secteurs, répondant ainsi aux problèmes de chômage, aggravés par la désindustrialisation.

3.1.5. Investir dans **l'éducation et la formation professionnelle** permet de disposer d'une main-d'œuvre capable de répondre aux exigences des industries modernes.

3.1.6. Des industries localisées et résilientes offrent davantage de **possibilités d'emplois stables**, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de marchés mondiaux volatils.

3.1.7. Si l'accent est mis sur des pratiques durables et éthiques, les travailleurs peuvent bénéficier de **meilleures conditions de travail** et d'emplois plus sûrs.

Pour les citoyens

3.1.8. Un secteur industriel prospère favorise la **stabilité économique** globale, avec pour conséquences une amélioration du niveau de vie et un recul de la pauvreté.

3.1.9. L'industrie fournit des emplois de qualité qui, associés aux impôts payés par les sociétés, assureront des **investissements publics** dans les infrastructures et les services.

3.1.10. La revitalisation des zones industrielles peut déboucher sur de meilleures infrastructures, des services publics améliorés et des **économies locales dynamiques**.

3.2. Globalement, la réindustrialisation peut entraîner de nombreux avantages à long terme. Toutefois, elle s'accompagne aussi de défis qui nécessitent des efforts coordonnés au niveau tant de l'UE que des États membres et qui doivent être gérés au moyen d'une politique bien pensée et d'une planification stratégique:

3.2.1. L'un des principaux défis consiste à attirer et à retenir la main-d'œuvre qualifiée. L'industrie est en concurrence avec d'autres activités économiques lorsqu'il s'agit d'attirer et de retenir les meilleurs talents. Elle doit donc proposer des emplois stables, des salaires compétitifs et des possibilités d'évolution de carrière. La feuille de route pour des emplois de qualité est une initiative positive de la Commission dès lors que des emplois de qualité et des conditions de travail décentes sont essentiels pour attirer les travailleurs. Il convient par ailleurs de mettre en œuvre des politiques visant à activer et former des catégories spécifiques de la population qui se trouvent en dehors du marché du travail et à leur fournir les compétences nécessaires, en particulier en ce qui concerne les femmes, les jeunes, les migrants et d'autres groupes vulnérables. En outre, les États membres doivent être disposés à accueillir des travailleurs qualifiés originaires de pays tiers au moyen de démarches non bureaucratiques et rationalisées. Il s'agit notamment d'accélérer les procédures de délivrance des permis de travail, de reconnaître les qualifications étrangères et de garantir l'égalité de traitement. L'Union doit s'efforcer de devenir la destination de prédilection des travailleurs qualifiés du monde entier.

3.2.2. Assurer la formation et le développement des compétences techniques et non techniques des travailleurs, et leur offrir un parcours de carrière clair et des possibilités d'évolution professionnelle: les industries étant en constante évolution, assurer la formation et la reconversion du personnel est un impératif permanent afin de garantir l'adéquation des compétences avec les exigences du marché du travail. Il est essentiel de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et résiliente, surtout dans les secteurs confrontés à la double transition. Le Comité se félicite par ailleurs de l'appel lancé par la Commission en faveur d'une modification des règles relatives aux aides d'État et de la mise en place de conditionnalités sociales liées aux investissements publics, afin d'inciter davantage l'industrie à investir dans le perfectionnement et la reconversion professionnels, les emplois de qualité et le recrutement de travailleurs en vue d'une transition juste. L'union des compétences et le plan stratégique pour l'éducation dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) devraient contribuer à la réalisation de cet objectif. Il y a lieu de prévoir, en lien avec cette formation, la reconnaissance et la validation directes des compétences des travailleurs dans l'ensemble de l'UE une fois celles-ci reconnues par les pouvoirs publics d'un État membre, de façon à réduire les charges administratives.

3.2.3. Les progrès technologiques rapides forcent les industries à s'adapter et à innover en permanence. L'industrie doit s'ouvrir à la transformation numérique, ce qui implique d'adopter les nouvelles technologies, en mettant tout particulièrement l'accent sur une approche de cybersécurité robuste permettant de garantir l'intégrité des données et le respect total des droits des personnes.

3.2.4. Procéder en même temps à la réindustrialisation et à la décarbonation représente un défi. Les industries doivent trouver un équilibre entre croissance et durabilité sociale et environnementale. Pour répondre à la réglementation environnementale et aux attentes des consommateurs, il est crucial d'intégrer des pratiques durables aux processus industriels. Cela implique notamment d'adopter des technologies vertes, de réduire son empreinte carbone et de promouvoir les principes de l'économie circulaire. Il y a lieu de favoriser, au moyen d'incitations, les produits circulaires et les modèles commerciaux innovants basés sur la circularité, pour leur permettre de continuer à concurrencer les modèles rentables traditionnels et pour faire en sorte que les produits et services «écologiques» et «propres» soient disponibles à un prix abordable.

3.2.5. S'attaquer aux charges réglementaires et administratives et aux problèmes transfrontières: l'environnement réglementaire et les procédures d'agrément administratif de l'UE sont souvent perçus comme lourds et complexes, 32 % des entreprises de l'Union qualifiant les réglementations d'«obstacle majeur» à leurs activités d'investissement ([15]). Les entreprises sont confrontées à des coûts de mise en conformité importants et à des retards administratifs dans l'obtention des permis et autorisations, ce qui peut décourager les investissements et l'innovation. En dépit du marché unique, les différences entre les réglementations, normes et procédures en vigueur à l'échelon national créent des obstacles à l'entrée et augmentent les coûts pour les entreprises actives dans plusieurs pays de l'Union. La simplification n'est toutefois pas synonyme de dérégulation. Il ne s'agit pas de démanteler le pacte vert ou les garanties sociales essentielles, ni d'aligner l'Europe sur les États-Unis, mais bien de réduire la bureaucratie qui ne profite à personne.

3.2.6. S'il est possible que la réindustrialisation crée de nouveaux postes, elle pourrait aussi provoquer des pertes d'emploi résultant de changements technologiques, c'est-à-dire des situations où l'automatisation et les technologies avancées remplaceraient certains types de main-d'œuvre. Pour y remédier, il faudra mettre en place des programmes spécifiques de reconversion professionnelle et des politiques sociales.

3.2.7. À mesure que les industries deviennent plus compétitives, elles pourraient subir une pression accrue de la part de concurrents internationaux. Des efforts permanents en matière d'innovation et d'investissement seront nécessaires pour maintenir un avantage concurrentiel.

([15]) Rapport annuel 2025 sur le marché unique et la compétitivité, 2025, Commission européenne.

3.2.8. Il convient d'intégrer le dialogue social, y compris la négociation collective, dans le processus de réindustrialisation, de façon à garantir une approche participative. Les employeurs et les travailleurs devraient s'engager à créer et à mettre en œuvre des programmes de formation compétitifs qui favorisent la cohésion industrielle, sociale et territoriale par la négociation collective et la participation des travailleurs au niveau de l'entreprise. Un nouveau contrat social devrait également tenir compte de la société civile organisée, du point de vue des jeunes, et en particulier des régions les plus touchées par les transitions.

3.3. Le rôle de l'industrie en tant que moteur de l'innovation et des services à valeur ajoutée

3.3.1. L'industrie a un rôle essentiel à jouer dans la réindustrialisation de l'Europe en stimulant la croissance économique, l'innovation et la durabilité. Elle soutient le développement de services à forte valeur ajoutée, atténue la crise du coût de la vie, et lutte contre les effets de la désindustrialisation en faisant avancer l'innovation, en revitalisant les économies locales, en créant des emplois et en favorisant le maintien des populations locales dans les zones industrielles:

3.3.2. l'industrie est un moteur essentiel de l'**innovation**, assumant souvent un rôle de chef de file dans la recherche et le développement de nouvelles technologies et de nouveaux processus. Cette innovation peut se propager à d'autres secteurs, favorisant une culture d'amélioration continue et de progrès technologique constant;

3.3.3. l'industrie promeut souvent des **services à valeur ajoutée**, qui améliorent l'ensemble de la chaîne de valeur. Ces progrès s'appliquent dans tous les domaines, des techniques de fabrication avancées aux services après-vente; ils contribuent à réduire les coûts de production et se traduisent par des produits de plus haute qualité et des clients plus satisfaits;

3.3.4. les emplois industriels, surtout ceux des secteurs manufacturiers de pointe et très technologiques, sont souvent synonymes de **salaires plus élevés** que ceux de nombreux emplois du secteur des services. Ils peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie et à réduire les inégalités de revenus;

3.3.5. le secteur industriel offre de nombreuses possibilités de **développement professionnel** et d'évolution de carrière. Les travailleurs peuvent bénéficier de formations continues, d'occasions de développer leurs compétences, et de la possibilité d'avancer vers des postes de niveau supérieur.

Bruxelles, le 18 juin 2025.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE